

## CONTRAT D'ENGAGEMENT VOLAILLES janvier à juin 2024

L'association a pour but de maintenir les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, en fournissant des produits de qualité, issus de leur production, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Les consommateurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions).

En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires. L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

Le Producteur	Le Consommateur
La Ferme du Grand Tertre	NOM :
Axel TESSIER	Prénom :
Grand Tertre	Adresse :
49070 BEAUCOUZE	
06 10 59 62 91	Téléphone :
email: axeltessier@live.fr	Email:

## TERME DU CONTRAT : Le présent contrat est établi pour une durée de 6 mois, du 18 janvier au 20 juin 2024.

Les distributions mensuelles s'effectuent les jours indiqués dans le tableau ci-dessous de 18h30 à 19h30 à l'école Henri David de Montreuil-Juigné.

A remplir en précisant le nombre de volailles par distribution, et le montant total par distribution :

	rempii en president le nombre de volumes par distribution, et le mondant total par distribution.							
Volaille :	PETIT POULET	MOYEN POULET	GROS POULET	DECOUPE POULET	PINTADE	Montant total		
Poids:	1,4 à 1,7 Kg	1,7 à 2 Kg	2 à 2,5 Kg	Environ 2 Kg	1,4 à 1,7 Kg	par distribution		
Prix par volaille :	18,30 €	21,80 €	26,50 €	26,50 €	21,50 €			
jeu. 18 janv. 24								
jeu. 15 févr. 24								
jeu. 21 mars 24								
jeu. 18 avr. 24								
jeu. 16 mai 24								
jeu. 20 juin 24								

Montant total du contrat

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation. La quantité est libre.

Une somme correspondant à la valeur des commandes réservées pour la saison sera remise à la référente au moment de l'engagement avec le présent contrat.

Le consommateur choisira de payer la somme globale sous forme de 1 ou plusieurs chèques émis à l'ordre de « **Axel TESSIER** » qui seront encaissés régulièrement en début de chaque période.

<u>Résiliation</u>: toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

**Contact** : remise des commandes/chèques à la référente en charge de la relation :

Marie-Thé ROBIN : amap.mtrobin@orange.fr

**SIGNATURES**, précédées de la date et de la mention « Lu et approuvé »

Fait le : \_ \_/\_ \_/ Le producteur : Le consommateur :